



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION**

21/03/2024

**AFFICHEE LE :**

21/03/2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 27

**DATE D’AFFICHAGE DE LA  
DES DÉLIBÉRATIONS**

28/03/ 2024

**L’an deux mil vingt quatre, le 27 mars , à 20h00****Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

**ABSENTS** : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**CONTRAT D’ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2025-2028 - MANDATEMENT  
DU CDG****DELIBERATION N° DELIB-2024-023**

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Le personnel de la ville est assuré contre les risques professionnels dans le cadre d'une assurance contre les risques statutaires. Ainsi, la collectivité est indemnisée lorsque les agents subissent certains aléas (blessures, maladies, décès...), selon la nature et les conditions du contrat.

Le contrat d'assurance statutaire actuel prend fin le 31 décembre 2024. Le Centre de gestion du Calvados a pris contact avec les collectivités partenaires pour organiser une procédure commune de mise en concurrence. Participer à cette consultation devrait permettre notamment de bénéficier d'offres avantageuses, dans un contexte assurantiel tendu. Si les conditions obtenues donnent satisfaction, la ville de Mondeville pourra souscrire ce contrat pour la période 2025-2028.

L'adhésion au(x) contrat(s) proposé(s) fera l'objet d'une décision ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados. L'objet de la présente délibération est d'autoriser la participation à la consultation.

La consultation est lancée pour les risques et conditions suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant.
- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation.

Ainsi,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Considérant que la collectivité compte 173 agents affiliés au régime de la CNRACL,

Après consultation de la Commission Finances, moyens généraux et commande publique du 20 mars 2024,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados à lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la commune un contrat d'assurance des risques statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**